

25 juin 2015 -12:59

Appartient à [Conseil des ministres du 25 juin 2015](#)

## Désignation des conservateurs des hypothèques au SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger la procédure de désignation actuelle des conservateurs des hypothèques au Service public fédéral Finances.

Dans l'attente d'une révision du statut du conservateur des hypothèques, le projet vise à prolonger la procédure de sélection des conservateurs des hypothèques. Jusqu'au 31 décembre 2016, les fonctions à attribuer à titre d'intérim de conservateur des hypothèques peuvent être attribuées aux agents du SPF Finances qui remplissent toutes les conditions ci-après :

- appartenir au moins à la classe A3
- pouvoir faire valoir ses droits à la promotion
- avoir réussi :
  - soit un examen de carrière qui donnait accès au titre de receveur A ou d'inspecteur principal d'administration fiscale
  - soit la sélection comparative d'accession à une fonction A2 de la cartographie ou l'épreuve de qualification professionnelle correspondante

Le conservateur des hypothèques a une double tâche. Il est, d'une part, un comptable de l'Etat qui a pour mission de percevoir certains impôts et, d'autre part, un fonctionnaire public chargé d'accomplir les formalités hypothécaire, agissant sous sa propre responsabilité.

Le projet est soumis à la négociation syndicale. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 novembre 2013 relatif à la désignation à titre d'intérim des conservateurs des hypothèques au Service public fédéral Finances*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 00

<http://www.vanoverveldt.belgium.be>